

# La CDESI du Tarn : présentation

## L'OBJECTIF

- ↳ Le Code du Sport confie au département le **développement maîtrisé des sports de nature**. A cette fin, le Conseil Général élabore un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI). Pour cela, il installe et s'appuie sur la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI).
- ↳ Le PDESI a trois objectifs principaux :
  - ↳ **Identifier les lieux de pratique sportive** dont les membres de la CDESI, collégalement, souhaitent prioritairement garantir l'accès aux pratiquants,
  - ↳ Assurer que **toutes mesures susceptibles de porter atteinte** à ces lieux de pratique ou aux activités qui s'y déroulent soient portées à la connaissance de la CDESI.
  - ↳ Permettre aux autorités qui délivrent les autorisations de travaux de **prescrire des mesures compensatoires**.

## UNE APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE

- ↳ **Axe sportif et social** : La volonté de préserver, aménager et développer des lieux de pratiques sportives de nature et leur accessibilité à tous.
- ↳ **Axe environnemental** : Les milieux naturels et les paysages considérés comme un patrimoine.
- ↳ **Axe d'aménagement du territoire** : Les espaces en tant que lieux de vie et de travail des populations locales (propriétés, activités de production).
- ↳ **Axe de développement économique** : L'amélioration du cadre de vie et du développement touristique.

## LES ETAPES DE LA DÉMARCHÉ

- ↳ Rencontre et échanges entre les membres des différents collèges : **s'accorder sur la notion d'usage partagé de l'espace**. Générer et entretenir une relation de confiance favorable à la poursuite des réflexions et des travaux concernant la pratique des sports de nature.
- ↳ **État des lieux** de la pratique sportive de nature dans le Tarn et **définition des critères d'inscription au PDESI**, de manière concertée et partagée.
- ↳ Identification de **problématiques spécifiques** à certains types de pratiques ou certains territoires.

## LA COMPOSITION DE LA COMMISSION

- ↳ **Collège « Sports et activités de pleine nature »** : 15 comités sportifs départementaux, représentant les sports aériens, nautiques et terrestres (dont les représentants du sport scolaire et du sport accessible aux personnes handicapées) et le Comité Départemental Olympique et Sportif ;
- ↳ **Collège « Acteurs et gestionnaires de l'espace »** : 15 membres (naturalistes, forestiers, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, propriétaires, acteurs du tourisme, de l'éducation à l'environnement et professionnels de l'encadrement des sports de nature) ;
- ↳ **Collège « Collectivités et services de l'État »** : 12 membres, représentants du Conseil Général, des Pays, des Maires du Tarn, du Conseil Régional, du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, DDCSPP, DDT, DREAL.

**Chargée de mission CDESI** — Sandrine CARME

Service Jeunesse et Sports    Tél. : 05 67 89 63 03  
 Service Espaces et Paysages    Fax : 05 63 45 66 48

Hôtel du Département

[cdesi@cg81.fr](mailto:cdesi@cg81.fr)

# Point d'étape : 2 ans d'existence

## QUELQUES EVENEMENTS-CLEFS

- ↳ **Séance d'installation** de la CDESI (8 février 2008)
- ↳ Arrivée d'une **chargée de mission** CDESI et sports de nature (1<sup>er</sup> juin 2008)
- ↳ 2 **séances plénières** de formation / information (6 décembre 2008 et 26 janvier 2010)
- ↳ 2 **journées thématiques** (En forêt de Sivens le 10 janvier 2009 et à Dourgne le 10 octobre 2009)
- ↳ 2 **Fêtes des Sports de Nature** (Saix 2009 et Aiguelèze 2010) avec un temps d'échange

## LES GROUPES DE TRAVAIL

- ↳ Manifestations sportives en milieu forestier
- ↳ Activités itinérantes terrestres
- ↳ Activités nautiques
- ↳ Sports motorisés

## LE RECENSEMENT DES LIEUX DE PRATIQUE

L'**état des lieux préalable** à l'élaboration du PDESI permet de dresser un constat de la situation actuelle (répartition de la pratique, structuration, interaction avec les autres usagers de l'espace, ...) et de définir des orientations qui conduiront aux **critères d'inscription au plan**.

Il répond également aux besoins des organisateurs de la pratique sportive d'identifier l'ensemble des lieux de pratique existants, d'en connaître le statut, les conditions d'accès, ...

La première phase de ce recensement repose donc sur les **comités sportifs départementaux**.

Les informations du recensement sont recueillies dans **une base de données**. Elles seront ensuite traitées par un Système d'Information Géographique (S.I.G.) pour être **cartographiées**. Les données recueillies seront donc superposables entre elles et pourront être croisées avec des données naturalistes, d'aménagement du territoire, etc.

## DES OUTILS DE COMMUNICATION

- ↳ La **Lettre de la CDESI** : bulletin électronique trimestriel
- ↳ Le **site web** : <http://cdesi.tarn.fr>

## DOCUMENTS DISPONIBLES

- ↳ **Annuaire** des membres de la CDESI — en annexe, la liste des comités sportifs départementaux et des professionnels de l'encadrement (guides, moniteurs) concernés par les sports de nature.
- ↳ **Synthèse** des enjeux et attentes des membres de la CDESI — décembre 2008.
- ↳ **Compte-rendu** des travaux.
- ↳ Divers **documents de présentation**.

## VERS UN PROJET QUALITÉ POUR LES SPORTS DE NATURE DANS LE TARN

La mise en œuvre d'un PDESI est l'occasion de promouvoir un **projet qualité** pour l'ensemble des sports de nature dans le Tarn. Tous **les sites recensés seront évalués** selon les critères d'inscription au plan, en vue de leur pérennisation.

Dans le cadre de cette démarche, les sites non éligibles pourront faire l'objet d'un **accompagnement visant à l'inscription** au plan.